



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 24 septembre 2026

Aliénation d'un bien communal situé au 7 chemin de Ronde 42170 CHAMBLES sous pli cacheté au plus offrant – Approbation du cahier des charges et modalités de la procédure

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Date de l'affichage : 18 septembre 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-quatre septembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous **la présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérangère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

BLANCHON Bérangère a été désigné(e) comme **secrétaire de séance**.

- **Vu** la délibération n°25120804 du conseil municipal en date du 08 décembre 2025 ;
- **Vu** la délibération n°26042312 du conseil municipal en date du 23 avril 2026 relative à la vente, sous pli cacheté et au plus offrant, d'un bien communal situé **7 chemin de Ronde 42170 Chambles**.
- **Considérant que** le prix de vente avait alors été fixé à 110 000, qu'une seule offre a été déposée, pour un montant très inférieur au prix fixé par la commune, cette offre n'a donc pas été retenue.
- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal la **mise en place d'une nouvelle procédure de vente** de ce bien avec une nouvelle évaluation de ce bien.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le type de vente du bien communal situé 7 Chemin de Ronde 42170 CHAMBLES.

Article 2 :

De procéder à cette cession par une procédure de **vente sous pli cacheté au plus offrant**, conformément au cahier des charges annexé à la présente délibération.

Article 3 :

D'approuver le **cahier des charges / règlement de vente annexée en pièce jointe** fixant notamment :

- les modalités de dépôt des offres,
- les critères de sélection,
- les conditions de la vente,



-  te limite de remise des plis,
- les obligations des candidats.

Article 4 :

De fixer le prix de mise à **prix à 95 000 €**.

Article 5 :

De désigner l'Office notarial de SAINT BONNET LE CHATEAU Maître Cécile CHABANAT-FRANCHI pour :

- recevoir et ouvrir les plis,
- analyser les offres,
- proposer l'attributaire.

Article 6 :

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer tous documents relatifs à cette vente,
- retenir l'offre la plus avantageuse,
- signer l'acte authentique de vente.

Article 7 :

De préciser que la commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 24 septembre 2026.

Le Maire
JOUSSERAND Emilien



Secrétaire de séance
BLANCHON Bérengère